

Arrêté du 16 avril 2020 modifiant l'arrêté modifié du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

16/04/2020

Cet arrêté du 16 avril 2020 modifie l'arrêté du 14 mai 2019 modifié fixant pour l'année 2019 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale et précise le montant des crédits délégués aux agences régionales de santé au titre de fonds d'intervention régional pour l'année 2019 ainsi que les crédits transférables au titre de l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale.